



Les organisations syndicales représentatives  
FSU, Sud-Eduction, UNSA-Education, SGEN-CFDT

à  
Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale  
Ministère de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

copie à  
Monsieur le DASEN de la Vendée  
Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes  
Mesdames et Messieurs les Députés de Vendée  
Messieurs les Sénateurs de Vendée

La Roche sur Yon, le mardi 25 juin 2013,

Objet : préparation de la rentrée scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré en Vendée

Monsieur le Ministre,

La dotation allouée à la Vendée pour la rentrée 2013 s'élève à 27 postes. Quand bien même cette dotation marque un changement de cap avec les années passées, elle ne permet pas de répondre à la dynamique démographique et aux ambitions que vous affichez nationalement.

Les mesures arrêtées à ce jour par le Directeur d'Académie de notre département ne sont pas à la hauteur des besoins et des attentes légitimes de la communauté éducative :

- plus de maîtres que de classes : création de 5 postes et d'1 redéploiement pour 315 écoles dans le département (moins de 2 % des écoles).
- baisse du seuil d'ouverture en école maternelle de 33 à 32 élèves par classe. Une seule classe a profité de cette évolution étant donné les quotas prohibitifs de comptage des enfants de moins de 3 ans.
- comptage des enfants de moins de 3 ans dans les communes de moins de 2 000 habitants ayant une école à 3 classes maximum. Cette mesure ne bénéficie qu'à 4 écoles sur 315.

.../...

Si les premières décisions permettent de satisfaire certaines de vos orientations, elles restent symboliques et ne répondent pas aux difficultés les plus importantes de notre département :

- les seuils à 28,8 en primaire et élémentaire pour l'ouverture d'une classe et à 32 en maternelle.
- la prise en compte d'une partie seulement des enfants de moins de 3 ans due à des quotas alors que ceux-ci sont réellement présents dans les classes.
- la gestion inique des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux qui ne bénéficient d'aucune décharge administrative malgré l'accueil de plus de 130 élèves parfois.

Ainsi, lors des deux Comités Techniques Spéciaux Départementaux successifs de ce mois de juin, l'ensemble des organisations syndicales se sont exprimées contre les décisions présentées par Monsieur le Directeur Académique.

En effet, 14 écoles ont été inscrites en ouverture réservée avec des effectifs dépassant largement le seuil d'ouverture. Près d'une dizaine d'autres se trouvent au seuil ou tout proche mettant en difficulté les écoles qui connaissent des classes à plus de 30 élèves avec plusieurs niveaux.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, une dotation complémentaire permettant une réponse d'urgence aux situations de ces écoles et une baisse des seuils pour toutes les autres. Il s'agit d'un rattrapage du retard important cumulé ces dernières années entre l'évolution démographique et les dotations départementales.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Pour Sud Education,**

Christine CURTENAZ

**Pour la FSU,**

Jean-Jacques BOBIN

**Pour l'UNSA-Education,**

Franck FABLET

**Pour le SGEN-CFDT,**

Claude LABOUR

Pierre CAMINADE